



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 04/12/2025

Reçu en préfecture le 04/12/2025

Publié le

ID : 059-215906082-20251203-DCM2025_6_15-DE

COMMUNE DE VENDEGIES-SUR-ECAILLON

Séance du 03/12/2025 – 20h00

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 15

Présents : 12

Nombre de suffrages : 15

Date de convocation

26/11/2025

Date d'affichage en ligne

04/12/2025

L'an deux mille vingt-cinq, le trois décembre, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie à vingt heures, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Jean FAURE.
Étaient présents (12) : MME Mélanie BACQ, M. Daniel BOUTELIER, M. Benoit CARION, M. Hubert CARPENTIER, M. Cédric DERET, M. Jacques DOMAS, M. Jean FAURE, MME Marie GUILLAUMON, MME Nathalie LODATO, M. Philippe PIERART, M. Aurélien WAUTIER, MME Catherine WITASSE

Avaient donné pouvoir (3) :

MME Christel GRATTEPANCHE donne pouvoir à MME Marie GUILLAUMON
MME Joselyne GILLERON donne pouvoir à M. Aurélien WAUTIER
M. Louis LEBRIEZ donne pouvoir à M. Hubert CARPENTIER

Absent(s) excusé(s) (0) :

Désignation du secrétaire de séance par le Conseil Municipal

M. Jacques DOMAS est nommé Secrétaire de Séance

Président de séance : M. Jean FAURE

Numéro interne de l'acte : DCM 2025/6/15

Thème : finances / Divers

OBJET : REVISION DES TARIFS ET MODALITES ACCUEIL CANTINE ET PERISCOLAIRE

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que les fonctionnements de la restauration scolaire et de l'accueil garderie périscolaire impliquent de multiples dépenses (achat des repas au traiteur, frais de personnel, frais de fonctionnement tels que l'électricité et le chauffage, achat de mobilier, jeux etc.). Les tarifs actuels ont été fixés le 11 décembre 2024 à effet du 01 janvier 2025.

Les tarifs sont modulés en fonction du Quotient Familial (QF). Le quotient familial désigne le nombre de parts affectées à chaque foyer fiscal pour le calcul de l'impôt sur le revenu (IR). L'objectif est d'ajuster le montant de l'impôt aux capacités contributives de chaque foyer (situation, charges de famille).

Les 4 tranches créées restent inchangées. Elles ne seront appliquées que sur présentation de l'avis de la CAF (ou autre institution publique) mentionnant le QF ; à défaut, c'est le tarif le plus élevé qui sera retenu. Il est précisé qu'en cas de concubinage, les concubins seront considérés comme un foyer familial. Une cinquième tranche est mise en place, sans conditions de ressources mais sous conditions de résidence (hors du territoire de Vendégies-sur-Ecaillon ou de Sommaing-sur-Ecaillon).

RESTAURATION SCOLAIRE : De 11h30 à 12h30 et de 12h30 à 13h30 (2 services)

TRANCHES	PRIX ACTUEL DU REPAS CANTINE SCOLAIRE	PRIX PROPOSE DU REPAS CANTINE SCOLAIRE
QF < 520 €	2.94 € / repas	2.94 € / repas
521 € < QF < 800 €	3.20 € / repas	3.20 € / repas
801 € < QF < 1 100 €	3.31 € / repas	3.31 € / repas
QF > 1 101 €	3.44 € / repas	3.44 € / repas
EXTERIEURS HORS SOMMAING-SUR-ECAILLON	5.97 € / repas	5.97 € / repas

OBJET : REVISION DES TARIFS ET MODALITES ACCUEIL CANTINE

ACCUEIL PERISCOLAIRE : Ouverture de l'accueil de 7h30 à 8h30, 1 heure le midi et de 16h30 à 18h30

TRANCHES	PRIX ACTUEL DE PERISCOLAIRE A L'HEURE	PRIX PROPOSE DU PERISCOLAIRE À L'HEURE	PRIX À LA DEMI-HEURE
QF < 520 €	0.56 €	0.56 €	0.28 €
521 € < QF < 800 €	0.72 €	0.72 €	0.36 €
801 € < QF < 1 100 €	1.04 €	1.04 €	0.52 €
QF > 1 101 €	1.30 €	1.30 €	0.65 €
EXTERIEURS HORS SOMMAING-SUR-ECAILLON	1.38 €	1.38 €	0.69 €
RETARD ACCUEIL DU SOIR	5.00 € (FORFAIT) [après 2 excuses. Au-delà, forfait à payer quel que soit le temps de retard]	5.00 € (FORFAIT) [après 2 excuses. Au-delà, forfait à payer quel que soit le temps de retard]	

Le mode de perception des recettes reste inchangé, soit une facturation en fin de mois dont le paiement est effectué en Mairie par chèque ou espèces.

Les tarifs et modalités proposés prendront effet à compter du 01 janvier 2026.

Les recettes perçues seront imputées à l'article 7067 du Budget Communal.

Après en avoir délibéré, le Conseil approuve à l'unanimité ces tarifs cantine scolaire / Accueil périscolaire à compter du 01/01/2026.

Ainsi délibéré les jours, mois et an ci-dessus.
 Pour extrait certifié conforme.

Fait à Vendegies-sur-Ecaillon,

Le Secrétaire de Séance
 M. Jacques DOMAS

Le Président de séance,
 Jean FAURE